



Bonjour à tous !!!

Comme nous vous le disions en début d'été, nous (comité) nous sommes penchés sur la **mise à jour des documents ARILS**. Nous avons bien avancé, mais n'avons malheureusement pas eu le temps de tout terminer.... Il faudrait pour cela avoir plus d'heures dans les journées ou plus de temps lors de nos rencontres de comité.

Quelles ont été les tâches du comité ces dernières semaines...

Le comité a été sollicité pour une situation de non-application des règles de la CCT.

L'ARILS, en tant qu'association, s'est battue pour obtenir certaines de conditions de travail (mentionnées dans la CCT et dans notre code de déontologie) et est chargée de rappeler à l'employeur, mais aussi aux membres ARILS les règles en vigueur quand le service ou les interprètes dérogent à ces principes. L'objectif premier de ces différentes règles est de garantir et de pérenniser de bonnes conditions de travail pour ses membres.

D'autres « règles » ou « aménagements » sont appliqués tacitement entre collègues afin de garantir au client des conditions de formation ou de suivi les meilleures possibles ; nous pensons notamment

- au suivi de certaines formations (période de stage), ainsi qu'à l'interprétation des examens certifiant ces formations
- au suivi médical

Dans la mesure du possible il est logique (pour autant que ceux-ci soient disponibles) de faire intervenir les mêmes interprètes dans ce type de situation pour que le suivi soit optimal pour le client sourd ! Les arrangements entre collègues sont appréciés et encouragés.

Toutes ces différentes règles dessinent un cadre à la pratique de notre métier et influencent l'ambiance qui règne entre collègues !

Le comité tient cependant à souligner que dans l'ensemble règne un grand respect de nos règles déontologiques.



Le comité a également été sollicité par un professionnel du domaine de la surdité qui, dans l'exercice de son métier s'est trouvé confronté à un pseudo interprètes de LSF qui traduisait pour un jeune sourd.

Ce professionnel a demandé que l'ARILS se positionne face à cette situation où la traduction s'est très mal passée. L'interprète mandaté par la Croix-Rouge (qui gère tout un service d'interprète communautaires et à un listing d'interprète pour les différentes « langues rares ») n'était pas du tout qualifié.

Le comité a donc écrit une lettre à la Croix Rouge en faisant état du droit des sourds à bénéficier d'une interprétation de qualité, en mentionnant les différentes possibilités existantes pour faire appel à des interprètes de langue des signes diplômés et reconnus par l'ARILS. Copie de ce courrier a été envoyé à la SGBFSS ainsi qu'au service d'interprète de Procom.



> Infos ARILS général <

Relation ARILS < > SGBFSS

Deux membres du comité de l'ARILS ont rencontré le 1^{er} septembre dernier le comité romand de la SGBFSS qui avait invité l'ARILS afin de discuter de l'interprétation en Suisse romande.

« **Service d'aide à l'intégration** » **interprètes & intégration scolaires** Ce point a été discuté lors de la rencontre comité ARILS – comité romand de la SGBFSS.

Nous avons fait une enquête pour avoir votre avis, vos idées. Catherine D et Mathilde se sont proposées pour procéder à l'analyse des réponses que vous avez données, afin de décharger le comité ; **qu'elles soient ici remerciées !**

Sur ce thème, nous avons reçu l'information suivante de Christophe Maradan, responsable de la section surdité de l'Institut St-Joseph pour celles/ceux que cela intéresse :

*La scolarisation à l'école ordinaire d'enfants sourds ou d'enfants ayant des troubles du langage nécessite des adaptations spécifiques, mais surtout une collaboration fonctionnelle entre l'enseignant-e titulaire et l'enseignant-e de soutien. Cela est indiqué dans la mise en place du projet pédagogique, dans les séquences d'enseignement et par conséquent dans les évaluations. Voici l'expérience du service de soutien pédagogique spécialisé de l'Institut St-Joseph. **Document disponible sur le lien :***

http://www.csps-szh.ch/fileadmin/data/1_szhcsps/7_zeitschrift/Archiv/Maradan.2010.09.pdf

Commission d'équivalence

Marie-Madeleine et Micael ont fait tout un travail de préparation en lien avec la procédure d'équivalence. **Le comité les remercie de cette aide précieuse.** Nous allons ainsi pouvoir prochainement vous présenter le nouveau **règlement d'équivalence.**

Procédure d'équivalence

Aucune procédure en cours pour l'instant.

Formation continue

Nous avons à ce jour 13 inscriptions (dont une de nos collègues de la BGD) pour notre prochaine journée de formation continue « **Interprétation en milieu médical** » qui aura lieu le dimanche 14 novembre prochain au Centre Culturel des Sourds, 16 av de Provence, 1007 Lausanne.

Merci à ceux d'entre vous qui sont intéressés à participer à cette journée de vous inscrire !

Nous nous réjouissons de pouvoir accueillir notre collègue française **Carole Gutman** qui nous parlera de son expérience d'interprète dans le cadre du pôle d'accueil et de soins en langue des signes de Marseille.

Carole interviendra également aux côtés de la Dresse Anna Ciosi (psychiatre) lors du **colloque santé surdité** organisé par l'association Les Mains pour le Dire le vendredi 12 novembre.

Pour ceux d'entre vous qui souhaitent en savoir plus sur ce colloque et les différents intervenants présents, vous trouverez de plus amples informations sur www.mains-dire.org



Sinon quoi de neuf...

Du côté des membres

> **Mylène** a informé le comité qu'elle « reprenait du service » en tant qu'interprète indépendante et qu'elle se réjouissait de retrouver la LSF.

> **Caroline** a eu le grand bonheur de devenir maman et le comité profite ici de lui transmettre toutes ses félicitations pour l'arrivée d'**Erine** 😊

Du côté du comité

Nous vous rappelons que **nous avons besoin de relève.**

Parmi les 4 membres actuels du comité, plusieurs quitteront leur poste lors de la prochaine assemblée générale et une relève doit être envisagée.

Nous avons proposé aux personnes potentiellement intéressées de pouvoir participer à certaines de nos rencontres afin de voir comment cela se passe.

Le comité associerait avec plaisir certains d'entre vous à nos prochaines rencontres de comité qui ont été fixées aux dates suivantes :

- mercredi 6 octobre
- mercredi 24 novembre
- mercredi 15 décembre

Les rencontres du comité ont lieu au SSP à Lausanne en fin d'après-midi, début de soirée. N'hésitez pas à vous annoncer par mail arils@vtxnet.ch



Liste des membres

> Certains d'entre vous ont peut-être reçu un formulaire du département de la police et justice du canton de Vaud... à remplir et retourner avec copie des certificats pour pouvoir bénéficier du statut d'**interprète certifié** par le canton et pouvoir intervenir dans le cadre d'enquêtes judiciaires ou policières. Libre à chacun de vous de remplir ou pas ce formulaire.

Le comité vous rappelle que nous avons établi une liste de tous les membres ARILS qui contient les coordonnées complètes de tous les membres ARILS sur laquelle figure l'annotation « à ne pas diffuser ». Cette **liste ARILS « à ne pas diffuser »** peut cependant être

transmise aux services de police et de justice qui vous contacterait pour trouver un interprète disponible.

La liste des membres ARILS vous sera tout prochainement envoyée et mise en ligne sur notre BLOG.

La police et la justice font en effet souvent appel directement aux interprètes sans passer par le service. Le comité trouve important que cette liste leur soit transmise afin d'éviter que des personnes non-interprètes continuent à pouvoir être appelées dans le cadre de tels mandats. Libre ensuite à chacun de vous de refuser de telles demandes si vous êtes contactés directement !



DIVERS

>EFSLI

-l'AG de EFSLI a eu lieu les 10-12 septembre à Glasgow ; vous trouvez les différentes informations relatives à l'EFLSI sur leur site www.efsl.com

-l'EFLSI organise chaque année des moments de formation ouverte à tous. Les différentes informations relatives à ces formations se trouvent sur le site : <http://www.efsl.org/efsl/efslischools/efslischools.php>

Pour l'InfosARILSgénéral
de septembre 2010

Anne-Claude